

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

M22- 0043991

☐ Maladie

☐ Dentaire

☒ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1794 Société : 152602
☐ Actif ☒ Pensionné(e) ☐ Autre :
 Nom & Prénom : MAJD EIARBI
 Date de naissance : 01/01/53
 Adresse : 91 BD SNARA H. PY ABDELLAH CABA
 Tél : 06 61 24 11 48 Total des frais engagés : 4100,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

BADA HOUDA
OPHTALMOLOGISTE
340 BDTAH CASABLANCA
INPE 061179347

Date de consultation : / /
 Nom et prénom du malade : MAJD Amina 11/01/60
 Lien de parenté : ☐ Lui-même ☒ Conjoint ☐ Enfant
 Nature de la maladie : Affection saluaire
 Affection longue durée ou chronique : ☐ ALD ☐ ALC Pathologie :
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CABA Le : 28 / 01 / 2023
 Signature de l'adhérent(e) : El. ARABIA

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél : 05 22 20 45 45 (6 l.) Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28.01.2023	G	2	200	Dr BADA HOUDA OPHTALMOLOGISTE 340 BD TAH CASABLANCA INRE 061179347

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur Date Montant de la Facture

22/01/23 659,30

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue Date Désignation des Coefficients Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien Date des Soins Nombre Montant détaillé des Honoraires

12/2/223 3600,00

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

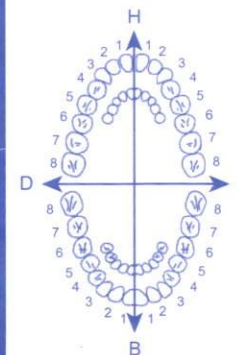
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES

Dents Traitées Nature des Soins Coefficient



COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H
25533412 21433552
00000000 00000000
D 00000000 G 00000000
35533411 11433553
B

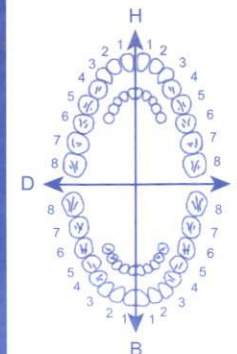
[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Houda BADA



الدكتورة هدى بادة

Chirurgienne Ophtalmologiste

اختصاصية في امراض وجراحة العيون

DIU de cornée de la faculté de médecine de Pierre et Marie Curie de Paris

دبلوم جامعي في جراحة القرنية كلية الطب باريس

Diu de Chirurgie réfractive et de Phacoémulsification de la faculté de médecine de Bordeaux

دبلوم جامعي في الجراحة الانكسارية كلية الطب بوردو

DIU de contactologie de la faculté de médecine de Bordeaux

دبلوم جامعي في العدسات اللاصقة كلية الطب بوردو

DIU de chirurgie vitréo rétinienne de la faculté de médecine de Dijon

دبلوم جامعي في أمراض الشبكية كلية الطب ديجون

Casablanca, le : 28.01.2023

Nom : Amine

1 - verres + Montre per VL

$$OD = +4,50 (-0,75 \text{ à } 85^\circ)$$

$$OH = +6 (-0,75 \text{ à } 75^\circ)$$

2 - Addition VA

$$OH = +2,00$$

OPTIQUE ANNAJAH
Bd. Mohammed VI Bios
N° 27 - CASA

At:reflet

BADA HOUDA
OPHTALMOLOGISTE
CASABLANCA
06 71 44 57 88

Fixe : 05 22 52 08 94 / RDV Whatsapp 07 70 44 42 49 / Urgences (whatsapp) 06 71 44 57 88

340 Bd Tah 1er étage appartement 2 Casablanca

Lunette ANNAJAH



نظارات النجام

ROKENEDDINE Redouane El Idrissi
Bd. Moudiboukeita, Bloc G
N° 27 - Casablanca
Rég. Com N° : 352640
Patente N° : 36612796
I. F : 4 5 5 2 5 2 5 0
ICE : 000885051000058
GSM : 06.64.27.21.94

رکن الدین رضوان الإدريسي

شارع موديبو كيتا، بلوك ج

رقم 27 - الدار البيضاء

السجل التجاري : 352640

بتانتا رقم : 36612796

الضريبة : 45525250

ICE : 000885051000058

المحمول : 06.64.27.21.94

N° 0003088

Casablanca, le 18.2.2025

M MAJD ELARBI Doit

Docteur Horda BADA

Nomenclature N°

VL OD : cyl sph +4.50 (-0.75 85) 1200,00

OG : cyl sph +6.00 (-0.75 75) 1200,00

VP OD : cyl sph ADD +2.50

OG : cyl sph ADD +2.50

Verres : Optique progressive AIR

Montures : Optique 1200,00

Facture arrêtée à la somme de :

TROIS MILLE SIX CENTHS 3600,00

OPTIQUE ANNAJAH

Bd. Moudiboukeita Bloc

N°27 - CASA

O OG

Dr. Houda BADA

Chirurgienne Ophtalmologiste



الدكتورة هدى بادة

اختصاصية في امراض وجراحة العيون

DIU de cornée de la faculté de médecine de Pierre et Marie Curie de Paris
Diu de Chirurgie réfractive et de Phacoémulsification de la faculté de médecine de Bordeaux
DIU de contactologie de la faculté de médecine de Bordeaux
DIU de chirurgie vitréo rétinienne de la faculté de médecine de Dijon

دبلوم جامعي في جراحة القرنية كلية الطب باريس
دبلوم جامعي في الجراحة الانكسارية كلية الطب بوردو
دبلوم جامعي في العيادات اللاصقة كلية الطب بوردو
كلية الطب ديجون

Casablanca, le : 28.01.2023

Nom : ⁷² AJD Amine

89,30

1) Azelast. gelye

22,60

→ gelye x 3 f

209 15

2) fluen gelye

→ gelye x 3 f

209 105

147,00 x 3 f

3) thealac gelye

699,50

→ gelye x 3 f
3 mois

Steripharma
PPV: 89,30/dh

A utiliser avant : / Lot n°

0 6 / 2 0 2 4

3 0 4 8 9 2



6 118001 070244

Flucon collyre de 3 ml
A.M.M. N° 103DMP/21/NCV
Laboratoires Sothema
PPV : 22,60 DHS

Remboursable AMO
406865

VR2762C10M08/0919

14700
3 662042 003295

Distribué au Maroc par :
Laboratoires SOTHEMA

VR2762C10M08/0919

14700
3 662042 003295

Distribué au Maroc par :
Laboratoires SOTHEMA

VR2762C10M08/0919

14700
3 662042 003295

Distribué au Maroc par :
Laboratoires SOTHEMA
B.P. N°1, 27182 Bouskoura - N

VR2762C10M08/0919

14700
3 662042 003295

Distribué au Maroc par :
Laboratoires SOTHEMA
B.P. N°1, 27182 Bouskoura - Maroc
N° Homologation Maroc :

DR BADA HOUDA

Fixe : 05 22 52 08 94 / RDV Whatsapp 07 70 44 42 49 / Urgences (wha

340 Bd Tah 1er étage appartement 2 Casablanca